

MAIRIE DE LANRIGAN

Compte-rendu des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 janvier 2020

Convocation affichée et envoyée : le 8 janvier 2020

L'an **deux mil vingt, le quinze janvier** à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HAREL, Maire.

Présents : Mesdames et messieurs HAREL Jean, ARNAL Bruno, BUAN Janine, DELABROISE Sébastien, DELAUNE Eric, HAMON Marc, LAVOLLEE Christophe, LEMUR Karine, ROUSSELOT Joseph, SIRET Philippe.

Absent excusé :

Secrétaire de séance : DELAUNE Eric

Information

M. le Maire présente la nouvelle secrétaire de mairie, Sandrine GAULTIER, indique qu'elle est présente depuis fin novembre en contrat de remplacement et jusqu'au 31 mars prochain. En parallèle, elle effectue la formation PREMICOLO, secrétaire de mairie avec le CDG35. Cette formation se termine le 17 janvier 2020.

Validation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 décembre 2019.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la réunion du 4 décembre dernier à se prononcer sur la rédaction du compte rendu de cette séance.

En l'absence d'objection et à l'unanimité, les conseillers municipaux présents lors de la séance du 4 décembre 2019 :

- **VALIDENT** le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 4 décembre 2019.

15.01.2020-001

Achat d'un congélateur pour la salle communale

M. le Maire, comme convenu, lors de la séance du conseil du 4 décembre 2019, présente deux devis de congélateur

	Devis « Modèle 1 » n°19-1206	Devis « Modèle 2 » n°19-1243
Fournisseur	Société LABEL TABLE	Société LABEL TABLE
Dénomination et Références	Congélateur électroménager, SMART FROST, 5 tiroirs Réf. : GP 2033 CHR	Armoire table top négative portes pleine INOX, carrosserie époxy silver, cuve ABS Réf. : GGUESF 1405
Capacité	162L	143L
Dimensions extérieures	600x632x1250	600x615x830
Equipement	5 tiroirs transparents et tablettes verres	3 grilles évaporateur fixes
Montant TTC	639.60€ TTC	948.00€ TTC

Il s'en suit des échanges sur les caractéristiques et le prix de ces différents modèles de congélateur. Il est évoqué la mise hors tension du congélateur, une fois l'achat effectué.

M. le Maire répond que le réfrigérateur est éteint après chaque location, doit-on faire de même avec le congélateur ?

Sébastien DELABROISE indique la faible consommation d'un tel appareil s'il restait en marche et de regarder les réservations de la salle communale.

M. le Maire propose dans un premier temps de laisser le congélateur branché si la salle est louée sur des week-ends à suivre et de l'éteindre si les locations sont plus espacées, un retour sera fait de ce fonctionnement lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de retenir le devis du congélateur « Modèle 2 » n°19-1243 de la société LABEL TABLE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis ci-dessus désigné.

15.01.2020-002

Attribution de subventions suite aux demandes de diverses associations

M. le Maire présente les demandes reçues en Mairie pour l'année 2020.

Joseph ROUSSELOT demande si les pompiers se sont manifestés.

M. le Maire répond qu'il y a 2 ans, ils ont refusé la subvention votée car ils ne souhaitaient pas fournir leurs comptes. De ce fait, les pompiers ne demandent plus de subvention.

M. le Maire rappelle les subventions versées l'an passé, il précise que concernant l'aide « ticket de cantine », quatre familles ont bénéficié de cette aide.

Karine LEMUR rappelle les critères d'attribution votés en 2019.

Il s'en suit des échanges sur la vigilance à ne pas verser de subventions à des associations à but commun ainsi que sur les associations qui n'ont pas encore à ce jour fait de demande de subvention.

Sébastien DELABROISE présente l'association « CUTLURE 4 » ainsi que leurs projets en cours et propose qu'une subvention soit versée.

M. le Maire rappelle le sens de cette association, que son siège est sur la commune de LANRIGAN et indique que son président est Pierre PITON de SAINT-LÉGER-DES-PRÉS

Il s'en suit des échanges sur la pertinence d'attribuer une subvention lors de cette séance (critères, montant).

Bruno ARNAL indique qu'il faut être raisonnable qu'en à l'attribution du montant, il s'agit d'une nouvelle association et une équité doit être respectée par rapport aux autres associations qui sont là depuis longtemps et qui réalisent beaucoup de choses avec peu de moyens.

Karine LEMUR indique qu'il faut réfléchir, que les quatre communes se concertent et attendre la demande de subvention de cette association.

M. le Maire demande s'il y a d'autres associations à présenter.
La réponse étant négative, il est procédé au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de maintenir les critères d'attribution tels que voté en 2019,
- **DECIDE** d'accorder les subventions suivantes pour l'année 2020 :

FNATH	15€
AFM TELETHON	15€
KALON BREIZH	15€
HANDICAP SERVICES 35	15€
ADAPEI (si demande)	15€
USL SAINT DOMINEUC (si demande)	15€
LA JEUNESSE COMBOURGEOISE (si demande)	15€
LA CHASSE LANRIGANAISE	150€
LES Z'AMUZOUS DE LANRIGAN	150€
LE COMITE DES FETES DE LANRIGAN	150€ (avec supplément de 15€ par personne de + de 60 ans présente au banquet des aînés)
Voyage scolaire des élèves de LANRIGAN	15% du prix du voyage (plafonné à 50€ par élève)
Aide cantine pour les enfants fréquentant les écoles maternelles et élémentaires des communes de COMBOURG et de DINGÉ	0.30€ par ticket de cantine et par enfant (sur demande et présentation de justificatifs)

- **DECIDE** d'attendre la demande de subvention de l'association « CULTURE 4 » et que la décision sera prise lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Informations diverses

- Rédaction et distribution du prochain bulletin municipal

Karine LEMUR indique que la parution est prévu début semaine prochaine.

M. le Maire demande que soit ajouter un article sur l'abattage du Châtaignier : abattage nécessaire car dangereux, le bois est mis à disposition, les personnes intéressées devront se faire connaître en Mairie et signeront une décharge quant aux risques de débit du bois et de son transport.

La distribution se fera par Joseph ROUSSELOT et Marc HAMON.

- Dépose des guirlandes de Noël

La dépose s'effectuera samedi 18 janvier prochain à 14h30, seront présents M. le Maire, Sébastien DELABROISE, Marc HAMON, Christophe LAVOLLEE.

Une guirlande est à mettre de côté pour réparation par Bruno ARNAL.

Dans la continuité de cette action, il sera également procédé à un essai de karcher sur la façade de la Mairie.

Il est préconisé si besoin, ensuite, d'apposer un produit anti-mousse avant le nettoyage complet de la façade.

- Repas des élus avec conjoints

M. le Maire rappelle qu'il n'a pas eu lieu depuis deux ans, il propose, en cet fin de mandat, de renouveler cet évènement avant les élections. Il indique que la secrétaire de mairie est également conviée.

La date du vendredi 28 février prochain est retenue, l'heure et le lieu restent à définir.

La séance est levée à 21h00